

AVIS D'ENQUETE

District : Gros-de-Vaud

Communes : Assens, Saint-Barthélemy et Echallens

Routes cantonales n° : 306-B-P et 313-C-S hors traversée de la localité

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines se conformant aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01) soumet à l'enquête publique :

du 31 mars 2023 au 2 mai 2023 inclusivement

a) La réfection de la chaussée, l'élargissement et la construction de pistes mixtes piétons-vélos.

Le dossier est déposé au Greffe municipal de chacune des communes territoriales où il peut être consulté.

Les oppositions doivent être adressées par écrit au Greffe municipal ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Les intéressés sont invités à signaler les sources, les canalisations ou tous autres ouvrages non indiqués sur les plans et qui pourraient être touchés par les travaux, en précisant si possible leur situation et leur profondeur.

Les bailleurs sont tenus de faire part de l'enquête sans délai à leurs locataires.

Les modifications qui seraient apportées à l'état des immeubles ou aux rapports juridiques les concernant, pendant l'enquête ou la procédure ultérieure, ne seront pas prises en considération pour la fixation du chiffre des indemnités. Elles ne pourront donc en aucun cas justifier une augmentation de celles-ci.

Département de la culture, des
infrastructures
et des ressources humaines

Direction générale de
la mobilité et des routes

Insertion

- Feuille des avis officiels du 31 mars 2023
- Quotidien 24Heures – Edition totale